



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2022.

Par convocations individuelles du 6 avril 2022, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHARMEIL, se sont réunis, le Mercredi 13 avril 2022 à 18h30 en session ordinaire, salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Franck GONZALES Maire.

Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 13 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Présents :

Mme Martine BARD — M Serge BARDET — M Jean-Paul DAPP — Mme Solange DURAND — Mme Chantal MELIS — M Franck GONZALES — Mme Denise PIASTRA — Mme Séverine PINET — M Pierre RAPACCIULO — M Christian ROBERT — M Jean-Michel SAINT ANDRÉ — Mme Mireille THERRIAUD — M Maurice TISSIER.

Absents :

Mme Josette CHABOT procuration à M Franck GONZALES, M Jean PIERRE procuration à M Serge BARDET

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Madame Chantal MELIS a été désignée secrétaire de séance.

1) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL 2 MARS 2022

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 2 mars 2022 transmis aux membres du Conseil par voie dématérialisée. Celui-ci, est approuvé à l'unanimité.

2) PROCÉDURE D'AVANCEMENT DE GRADE

Depuis le 1 janvier 2021 les Commissions Administratives Paritaires ne sont plus compétentes pour examiner les décisions en matière d'avancement et de promotion. Par conséquent chaque collectivité doit fixer ses lignes directrices de gestion (LDG) avant de pouvoir proposer ses agents à l'avancement de grade.

Monsieur le Maire présente les lignes directrices de gestion (LDG) qui permettent de formaliser la politique RH de la commune selon deux objectifs :

- déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines notamment en matière d'emploi et de compétences,
- fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

Le conseil municipal prend acte des critères d'évaluation et conditions d'avancement de grade pour les agents titulaires et fixe le taux de promotion de chaque grade à 100%.

3) CONSTITUTION DE PROVISIONS - DÉPRÉCIATION DES COMPTES DE TIERS

A la demande du Service de Gestion Comptable de Vichy le conseil municipal décide de constituer une provision pour risques sur dépréciation des créances de 1 200€ pour anticiper les difficultés de recouvrement sur prestations.

4) RYTHMES SCOLAIRES RENOUVELLEMENT DE DÉROGATION

Le conseil municipal, conformément à l'avis des membres du conseil d'école du 22 mars, renouvelle sa demande de dérogation des rythmes scolaires auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) pour maintenir la semaine scolaire sur 4 jours.

5) AMENAGEMENT SÉCURITÉ RUE DE LA FONT DU PORT

Le projet de création d'écluses asymétriques rue de la Font du Port est approuvé à l'unanimité. Le coût prévisionnel des travaux s'élevant à 13 177 € H.T le conseil municipal sollicite une aide de 40% au titre de la dotation des produits des amendes de police.

6) COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET PRINCIPAL

Considérant que le Compte de Gestion qui transcrit l'ensemble des opérations budgétaires et non budgétaires réalisées du 1er janvier au 31 décembre 2021 - tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement - est parfaitement conforme au Compte Administratif du Maire et qu'il n'appelle ni observation ni réserve

Que les résultats excédentaires de l'exercice 2021 de + 224 776,11 € en fonctionnement et - 112 772,44 € en investissement sont conformes au Compte Administratif du Maire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, Approuve le Compte de Gestion du budget principal de la commune dressé au titre de l'exercice 2021 par Monsieur le Trésorier de Bellerive sur Allier

7) COMPTE ADMINISTRATIF 2021 BUDGET PRINCIPAL

Constatant les identités de valeurs avec le Compte de Gestion relatives au report à nouveau 2020, au résultat d'exploitation de l'exercice et au bilan d'entrée et de sortie 2021, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ; en ce qui concerne le budget principal de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve le Compte Administratif du Budget Principal dressé au titre de l'exercice 2021 par Monsieur le Maire présentant les résultats 2021 ainsi qu'il suit :

BUDGET PRINCIPAL

<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	Prévisions	Réalisations	Soldes
Dépenses	1 490 500,00	831 275,06	659 224,94
Recettes	1 490 500,00	1 056 051,17	434 448,83
Résultat d'exploitation 2021		224 776,11	224 776,11
Résultat reporté 2020 excédent		388 332,69	388 332,69
Soldes	0,00	613 108,80	613 108,80

RESULTAT DE FONCT EXCEDENT DE CLOTURE 2021

613 108,80

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	Prévisions	Réalisations	Restes à réaliser	Soldes Réal + Rar
Dépenses	883 694,00	537 484,96	131 765,00	214 444,04
Recettes	883 694,00	424 712,52	24 000,00	434 981,48
Résultat de l'exercice 2021		- 112 772,44	- 107 765,00	- 220 537,44
Résultat reporté 2020 déficit		-89 961,64		-89 961,64
Soldes	0,00	-202 734,08	- 107 765,00	- 310 499,08

RESULTAT D'INVESTISSEMENT DEFICIT BRUT 2021

-202 734,08

RESULTAT D'INVESTISSEMENT DEFICIT NET 2021

- 310 499,08

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE DE L'EXERCICE

302 609,72**8) AFFECTATION DES RESULTATS 2021**

Par délibération de ce jour le conseil municipal a approuvé le Compte Administratif, du budget principal pour l'exercice 2021.

Considérant l'obligation d'équilibrer les déficits d'investissement par un prélèvement sur les excédents de fonctionnement lorsqu'il en existe,

Considérant l'obligation de reporter à nouveau les déficits des budgets qui ne s'équilibrent pas par leurs propres recettes,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Adopte les propositions d'affectation des résultats d'exploitations de l'exercice 2021 suivantes

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	613 108,80
- un déficit d'investissement de :	- 202 734,08
- un déficit des restes à réaliser de :	- 107 765,00
Soit une besoin de financement de :	310 499,08

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE au budget 2022 (1068)	310 499,08
EXCÉDENT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT au budget 2022 (002)	302 609,72
DÉFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ au budget 2021 (001)	202 734,08

9) VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2022

La refonte de la fiscalité édictée par la loi de finances prévoit notamment la suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales, les communes ne perçoivent donc plus de produit de TH depuis 2021. La perte de produit qui en résulte pour les communes est compensée par transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.

La revalorisation des bases d'imposition fixée par la loi de finances est de 3,40%.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de maintenir les taux des taxes directes locales pour 2022 ainsi qu'il suit :

	Taux de 2021	Taux votés pour 2022
Taxe d'habitation (figé par la Loi)	8,00%	
Taxe Foncière Bâti	30,87%	30,87%
Taxe Foncier Non Bâti	23,49%	23,49%

10) BUDGET PRIMITIF 2022

Dans un contexte inflationniste le budget est fortement impacté par l'augmentation de l'énergies. Une attention toute particulière sera donc apportée dans l'utilisation des salles communales pour éviter tout gaspillage : programmation horaire des chaufferies, pose d'éclairage LED, restriction d'usages non justifiés.

Les recettes stables de la commune permettent de dégager un autofinancement de 233 046 € autorisant à financer les projets d'investissement sans recourir à l'emprunt.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve le budget primitif 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 330 000 € pour la section de fonctionnement, à la somme de 724 257 € pour la section d'investissement.

Les principales opérations d'investissement sont : la reprise des installations de vidéoprotection, des travaux d'isolation logements rue Breynat de St Véran, la réalisation d'une piste cyclable et l'aménagement paysagé de la rue de la sente aux renards, l'aménagement sécurité Rue de la Font du Port, l'achat d'un radar pédagogique et la phase d'études MO/ démolition du projet de reconquête du centre bourg.

11) LOCATION APPARTEMENT 8 bis PLACE ROBERT CHOPARD

Le conseil municipal approuve la location du logement sise 8 bis place Robert Chopard situé au-dessus de la mairie aux conditions suivantes :

- loyer mensuel de 553,53 € révisable annuellement sur le dernier indice de référence des loyers publié,
- charges récupérables : Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères,
- maintenance de la chaudière et entretien du jardin à la charge du locataire,
- dépôt de garantie : 1 mois de loyer à la signature du bail.

Les futurs locataires seront choisis après dépôt d'un dossier de candidature.

12) POSE DE PRISES DE COURANT POUR ILLUMINATIONS

Le conseil municipal approuve le projet d'extension des illuminations sur les rues Breynat de St Véran et de La Font du Port.

Prend acte de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de 1 327 euros, lors de la prochaine cotisation annuelle au SDE03.

DIVERS

- Point d'avancement démarche complémentaire santé :

Mme MELIS informe l'assemblée de l'avancé de la consultation des mutuelles : des études de tarification suivant différents profils d'assurés ont été demandées, le panel de services associés et les actions préventives sont étudiés. De nouveaux rendez-vous sont prévus pour analyser la tarification des deux mutuelles principales.

- Point d'avancement actions éco-responsables.

M RAPACCIULO fait état des diverses possibilités d'actions éco responsables pouvant être mis en œuvre. Une sensibilisation au compostage sera proposée avec l'appui du maître composteur du SICTOM Sud Allier sous forme de journée d'information pratique.

Une opération de nettoyage de la commune par secteurs avec invitation à la mobilisation des habitants sera proposée avant l'été.

- Information carnaval du Lac.

La commune fait partie du secteur Sud, avec les communes d'Abrest, Brugheas, Cognat-Lyonne, Espinase Vozelle, Hauterive, Mariol, Saint Pont, Serbannes et Vendat, en charge de la réalisation d'un char dont le thème sera choisi le 7 avril. Plusieurs Charmeillais, membres des associations locales ont participé activement aux premières réunions.

- Bâtiments communaux piste d'économies d'énergies.

M BARDET indique que le cabinet d'études SEQUIOA a été mandaté pour effectuer des mesures d'isolation de la salle polyvalente et proposer un panel de travaux des plus efficient.

Par ailleurs un calcul du cout de l'énergie des salles communales sera réalisé pour établir un ratio à l'heure d'occupation afin d'optimiser leur utilisation.

La séance est close à 20 h 20.

Charmeil, le 15 avril 2022

Le Maire



Franck GONZALES

